

# Communiqué de janvier

## Déneigement & déglaçage



### Est-il obligatoire de déneiger et déglaçer les portes, les trottoirs et les passages extérieurs?

Le Code national de prévention des incendies et certaines réglementations municipales exigent l'entretien des issues de secours, et ce, en tout temps et dans tous les bâtiments. Dans les faits, il ne doit pas y avoir d'accumulation de neige ou de glace dans les passages et escaliers d'issues extérieures de bâtiment. Déneiger et/ou déglaçer quotidiennement vos issues de secours permettra de faciliter l'évacuation en cas d'urgence. Vous vous assurerez ainsi qu'en cas d'intervention incendie ou médicale, les intervenants accèdent rapidement à votre domicile, votre commerce ou votre industrie. N'oubliez pas le dégagement des balcons et des fenêtres de chambres à coucher situées au sous-sol afin d'assurer un moyen d'évacuation pour les occupants en cas d'urgence.



### Saviez-vous que les bornes d'incendie doivent en tout temps être dégagées pour les pompiers et leurs équipements ?

En effet, le Code national de prévention des incendies et certaines réglementations municipales exigent que les bornes soient libérées de tout obstacle sur une distance de 1 mètre. Afin de faciliter l'intervention des pompiers, il est interdit à quiconque de jeter de la neige ou toute autre matière sur une borne d'incendie. Les pompiers doivent pouvoir accéder aux bornes d'incendie sans difficulté.

